

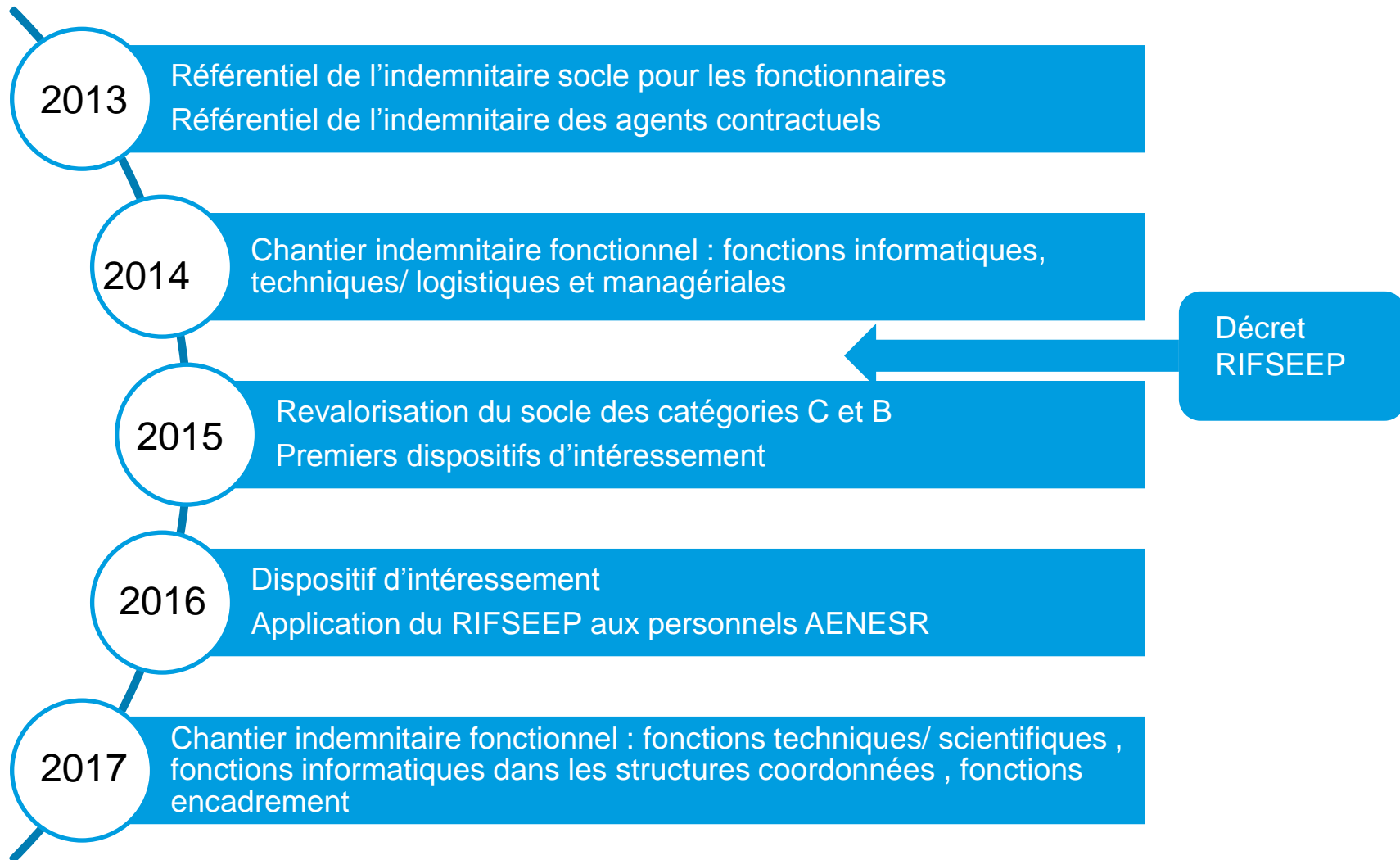
The logo for the University of Bordeaux features a blue diagonal stripe in the top-left corner. The text 'université de BORDEAUX' is centered. 'université' is in a dark brown sans-serif font, with blue accents on the 'u', 'e', and 'i'. 'de' is smaller and positioned below 'université'. 'BORDEAUX' is in a bold, dark brown sans-serif font.

université
de **BORDEAUX**

CT du 26 septembre 2017
Document de travail

Chantiers indemnitaires Biats 2017

La suite d'un chantier engagé en 2013



Mise en œuvre du RIFSEEP

Les arrêtés du 24 mars 2017 et du 19 juillet 2017 pris pour l'application du décret du 20 mai 2014 > extension aux corps :

- d'ingénieurs de recherche ;
- d'ingénieurs d'études ;
- d'assistants ingénieurs ;
- de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation
- d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation

Publication des :

- ⇒ plafonds annuels afférents aux groupes de fonctions ;
- ⇒ montants minimaux annuels de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) par grade ;
- ⇒ montants maximaux annuels du complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir afférents aux groupes de fonctions.

⇒ ***Obligation de mise en œuvre du RIFSEEP en septembre 2017 pour la filière ITRF***

⇒ ***Nécessité de mise à plat complète de toutes les cartographies indemnitaires avant le passage au RIFSEEP***

Mise en œuvre du RIFSEEP : initialisation

Classement des postes de travail

Corps ITRF	Nombre de groupes IFSE
Ingénieur de recherche	3 groupes de fonctions
Ingénieur d'études	3 groupes de fonctions
Assistant ingénieur	2 groupes de fonctions
Technicien de recherche et de formation	3 groupes de fonctions
Adjoint technique de recherche et formation	2 groupes de fonctions



Transcription des cartographies fonctionnelles de l'université :



1. fonctions administratives et d'encadrement



2. fonctions informatiques
3. fonctions scientifiques et techniques

Le classement des postes de travail est effectué sur la base de la cartographie nationale.

Chantiers indemnitaires 2017

Fonctions techniques et
scientifiques

université
de **BORDEAUX**

Calendrier 2017

Janvier/
février

- Lancement du chantier indemnitaire Biatss
- CT 16.02.17 : Présentation de la méthodologie

Mars /avril/
mai

- Analyse administrative
- Commissions DS : 21/03 – 13/04 – 12/05

Juin

- Travail collaboratif avec les structures concernées (RIPI, IUT, Départements)
- Commission DS : 09/06
- Arbitrage politique sur les orientations
- CT 23/06 : point d'avancement sur les réflexions

Juillet

- Groupe de travail élargi avec les organisations syndicales : 21/06 et 05/07
- Nomination de 3 experts par BAP scientifique pour Analyse Métier

Septembre
Octobre

- Retour des expertises par BAP et synthèse des propositions : du 01/09 au 06/09
- Commission DS : 14/09
- Comité technique 26/09 : proposition de cartographie pour avis
- Réunion de synthèse du GT élargi : Structures, RIPI et Experts
- Conseil administration 11/10 : proposition de délibération

Les critères d'éligibilité

Expositions / risques	exposition aux agents chimiques dangereux, rayonnements ionisants, radiations optiques, agents biologiques , dès lors que cela s'inscrit en dehors de la fiche de poste habituelle. <i>Exposition aux risques accrue en cas d'encadrement de TP</i>
Compétence rare	compétence et technicité reconnues, entraînant des difficultés/impossibilités de remplacement en cas d'absence ou de départ, rare ou unique sur le territoire aquitain, donnant lieu à des sollicitations extérieures
Responsabilité de plateaux technique ou appareillage lourd	responsabilité particulière au regard de la rareté, du cout, de la spécificité de l'appareillage technique et/ou scientifique, appareillage nécessitant une maintenance spécialisée, responsabilité de plateaux techniques / plateformes
Responsabilité scientifique de haut niveau	Assurant des fonctions de direction scientifique Titulaire d'une HDR et encadrant effectivement des doctorants Bénéficiaire d'une distinction scientifique

Les retours des unités de recherche et des experts

Périmètre 273 agents
4 critères d'éligibilité

Total		Proposition des structures			Proposition des experts		
		Potentiel		%	Potentiel		%
		non repéré	repéré	repéré	non repéré	repéré	repéré
BAP A	153	35	118	77%	33	120	78%
BAP B	64	13	51	80%	27	37	58%
BAP C	49	29	20	41%	28	21	43%
BAP D	7	5	2	29%	5	2	29%
	273	82	191	70%	93	180	66%

Proposition de cartographie indemnitaire

En cas d'éligibilité à plusieurs critères, il est proposé que seul le critère le mieux reconnu soit pris en compte.

Groupes	fonction	NBI / équivalent		€ brut annuels	Groupe équivalent carto adm
		Points	€		
1	Fonctions à haute responsabilité scientifique	25	117,00 €	2000	G4
2	Fonctions de responsabilité de plateaux techniques ou d'appareillages lourds	20	93,60 €	1000	G5
3	Fonctions mobilisant des compétences rares	15	70,20 €	0	G6
4	Fonctions soumises à une exposition particulière / inhabituelle	10	46,80 €	0	G7

Proposition d'éligibilité des fonctions

Afin d'initier la mise en oeuvre de la cartographie pour l'année 2017, il est proposé de reconnaître les fonctions ayant fait l'objet d'un consensus d'éligibilité entre les Responsables des unités de recherche et les experts Métiers

Sur le périmètre consensuel entre structure et experts : **70 fonctions reconnues** ayant parfois plusieurs critères

	Potentiel		Resp. Haut Niveau	Resp. Plateau Tech	Compétence rare	Expo risques
BAP A	56	37%	7	5	8	54
BAP B	11	17%	1	5	4	6
BAP C	1	2%			1	
BAP D	2	29%	1		1	1
	70	26%	9	10	14	61

Proposition d'éligibilité des fonctions

Afin d'initier la mise en oeuvre de la cartographie pour l'année 2017, il est proposé de reconnaître les fonctions ayant fait l'objet **d'un consensus d'éligibilité** entre les Responsables des unités de recherche et les experts Métiers

Projection RH globale

Dégressivité des critères

Responsable scientifique de haut niveau / ++++

Responsable de plateau technique / +++ (

Compétence rare / ++

Exposition aux risques / +

	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	Total
Resp. Haut Niveau	7	1		1	9
Resp. Plateau Tech	2	4			6
Compétence rare	3	2	1		6
Expo risques	44	4		1	49
Total	56	11	1	2	70

Proposition d'éligibilité des fonctions : réflexions complémentaires

- ❑ Le périmètre consensuel fait apparaître une sous-représentation de la **BAP C** (seulement 1% du périmètre final).
 - Il est proposé d'intégrer les fonctions sur lesquelles il y a consensus sur le seul critère de Responsabilité d'appareillage lourd.
Soit un ajout de 5 fonctions supplémentaires.

- ❑ La reconnaissance des fonctions ayant un **critère d'expositions/risque** fait apparaître un volume très important de fonctions relevant de la BAP A.
 - Une relecture de la DPSE de ces fonctions permet de proposer une liste réduite de 9 fonctions ne relevant pas de ce critère, soit 41 fonctions au total sur ce critère

- ❑ Des expertises techniques et scientifiques sont également présentes au sein de la DPSE :
 - il est proposé d'intégrer dans cette cartographie **3 fonctions** à haute technicité.

Soit un total de 70 fonctions

Chantiers indemnitaires 2017

Expertise et fonctions informatiques

université
de **BORDEAUX**

Rappel du calendrier

Lancement du dispositif

- Depuis mars: plusieurs séances de préparation avec le pôle RHDS
- 6/04: Réunion du groupe d'experts métiers (membres issus du CREDIM, ESPE, IMB, LaBRI, IUT)
- Avril: finalisation et ajustements du dispositif

cartographie des activités

- Déclaration de l'enquête à la CNIL par la correspondante informatique et libertés
- 19/06: Lancement de la campagne de collecte de données et mise à disposition du questionnaire au N+1
- 7/07: Retour de l'enquête
- A partir du 10 Juillet: Traitement des données collectées par la DSI, le pôle RHDS et les N+1

feuille de route mutualisée des SN

- Juin à décembre: signature des accords de coopération et de coordination
- Mai à juillet: Rencontres des 8 composantes (CREDIM, CRCB, IMB, LaBRI, LAB, ESPE, IUT, CREMI)
- Septembre à décembre: rencontre des autres composantes

Dispositif indemnitaire

- 16/05: Présentation en CT du dispositif
- 5/05 – 9/06: Etat d'avancement des travaux en commission de dialogue social
- CT du 29 septembre: Présentation pour avis de la cartographie des fonctions éligibles

Restitution et lancement de la feuille de route

- Septembre/décembre: point de situation suite aux rencontres avec les différentes équipes
- A partir de janvier 2018: mise en œuvre de la feuille de route, de son suivi et de l'organisation associée

Rappel de la méthodologie proposée

Elaboration d'une cartographie des activités



A destination des N+1 des composantes ayant des personnels occupant des fonctions informatiques (environ 20)



Une enquête synthétique de 9 questions (1 questionnaire à remplir pour chacun de ses collaborateurs)



Traitement des données collectées (DSI/RHDS/N+1)



POURQUOI FAIRE?

Identifier les thématiques traitées dans les composantes
alimenter les mise en réseau
Identifier les axes de coopérations avant les rencontres pour alimentation de la feuille de route

Construction de la feuille de route mutualisée des SN



Cycle de rencontres des composantes en 2 vagues : 1^{ère} vague de juin à juillet
2^{ème} vague de septembre à décembre



POURQUOI FAIRE?:

Déterminer les avec chaque composantes les items attendus de la feuille de route
Signer les accords de coopération et de coordination avec les composantes (environ 20)

Mises en œuvre



Réflexions potentielles sur une reconnaissance indemnitaire
Contribution au chantier indemnitaire BIATSS



Mise en œuvre des accords de coopération et de la feuille de route mutualisée entre la DSI et les composantes

Les principes de mise en œuvre de la cartographie

Etude de l'éligibilité des fonctions subordonnée au retour du questionnaire et aux réunions de réflexion DSI/structure

- 83 agents recensés
- attente de retour de questionnaire 23 agents

Application de la cartographie de la DSI avec 3 niveaux indemnitaires.

Niveau 1 = maximum 520

Niveau 2 = maximum 440

Niveau 3 = maximum 345

Mise en œuvre effective dès la signature de convention de collaboration.

Chantiers indemnitaires 2017

Fonctions d'encadrement et
d'expertise administrative

université
de **BORDEAUX**

Chantier 2017 : cartographie encadrement et expertise administrative

Rappel de l'objectif du chantier : mise à jour à jour de la cartographie fonctionnelle définie en 2014 pour la prise en compte des réorganisations effectives.

Intégration dans la cartographie définie en 2014 : 332 fonctions cartographiées dans 8 groupes indemnitaires (G1 -> G7)

Groupes	NBI / équivalent NBI	Indemnitaire fonctionnel complémentaire annuel (€ brut)	Nombre de bénéficiaires	Fonctions associées
1	30	6000 € 500€ mensuels	20	Directeur RAF SNI
2	30	4500€ 375€ mensuels	13	Directeur adjoint RAF SNI
3	30	3000€ 250€ mensuels	3	RAF SNI
3bis	25	3000€ 250€ mensuels	30	
4	25	2000€ 166€ mensuels	31	Chef de service
5	20	1000€ 83€ mensuels	37	
6	15		69	Chef de bureau
7	10		40	
Fonction particulières			17	

Chantier 2017 : cartographie encadrement et expertise administrative

Périmètre des réorganisations concernés :

IUT de Bordeaux, Collège des écoles doctorales, RAF animalerie, pôle finances et achats, pôle ressources humaines et développement social, direction de la documentation, mission d'appui à l'innovation pédagogique (pôle FIPVU), direction de l'analyse économique et du contrôle de gestion (pôle PAS), postes centraux sécurité Victoire et Pessac (pôle PILPSE), pôle recherche international partenariat innovation

Synthèse des mesures 2017 :

Créations de nouvelles fonctions éligibles	Réhaussements liés à des changements de périmètres	Suppressions liés à des départs
52	22	11